

Avis n° 2022/10
relatif à l'accréditation
de l'Université de technologie de Troyes
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Université de technologie de Troyes
Sigle :	UTT
Type :	Public, sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Académie :	Reims
Sites de l'école :	Charleville-Mézières, Nogent, Reims, Troyes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2019/01-03, n°2015/12-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et informatique industrielle, en convention avec l'Université de Reims, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur les sites de Troyes et de Reims

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Informatique et systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux et mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur les sites de Nogent et Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Réseaux et Télécommunications, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site de Troyes

Catégorie NV (Nouvelle voie pour délivrer une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1^{ère} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année, sur le site de Troyes

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1^{ère} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année, sur le site de Troyes

Catégorie NF (Nouvelle formation) :

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Systèmes numériques, en formation initiale sous statut d'étudiant en 1^{ère} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 2^{ème} et 3^{ème} année, sur le site de Troyes

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Université de technologie de Troyes ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI et rapporteure principale), Francine PIERRE (membre de la CTI et co-rapporteure), Michel ANDRIEUX (expert auprès de la CTI), Fabrice DUBOST (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI), Axel GUZA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 octobre 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et informatique industrielle , en convention avec l'Université de Reims, sur les sites de Troyes et de Reims	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et informatique industrielle , en convention avec l'Université de Reims, sur les sites de Troyes et de Reims	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel , sur le site de Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique , sur le site de Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Informatique et systèmes d'information , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Informatique et systèmes d'information , sur le site de Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux , sur le site de Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux et mécanique , sur les sites de Nogent et Troyes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux et mécanique , sur les sites de Nogent et Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Réseaux et Télécommunications , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Réseaux et Télécommunications , sur le site de Troyes	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} année, Formation initiale sous statut d'apprenti en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique , sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} année, Formation initiale sous statut d'apprenti en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	2023	2025-2026	restreinte

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Systèmes numériques sur le site de Troyes	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} année, Formation initiale sous statut d'apprenti en 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

L'école établira **un tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Accorder les recrutements d'enseignants et enseignants-chercheurs (remplacements, transformations, créations) aux besoins générés par les nouvelles formations en prenant en compte l'ensemble des coûts de formation, accompagnement et recherche ;
- Augmenter par une politique volontariste et coordonnée la contribution d'intervenants du monde socio-économique dans toutes les spécialités ;
- Accélérer la mise en œuvre de la démarche qualité dans l'ensemble de l'établissement en impliquant toutes les parties prenantes ;
- Procéder à des évaluations auprès des élèves et des bilans pour tout ce qui relève de l'organisation commune des études (libre choix des UE, accompagnement, projets, vie étudiante, etc.) ;
- En matière de SHS et DD&RS : définir et garantir un socle de base pour tous les diplômés. Impulser des échanges entre équipes pédagogiques de branche et transverses pour aborder les problématiques spécifiques à chaque branche ;
- Développer les enseignements en anglais ;
- Poursuivre la déclinaison de la démarche compétences jusqu'à l'évaluation et la prise en compte dans l'obtention du diplôme. Impliquer les élèves dans ce processus, notamment pour la reconnaissance de l'engagement étudiant ;
- Renforcer sur le site de Troyes la connaissance des deux formations des sites de Nogent et Reims pour favoriser leur intégration et leur attractivité, dynamiser la vie associative entre sites ;
- Mettre en place un suivi à long terme des carrières des diplômés ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour l'école, à destination de l'ensemble des FISEA

- Mobilité à l'international : modifier le calendrier prévu pour garantir à la fois le respect des critères CTI (durée préconisée notamment), et un retour d'expérience partagé. Informer les entreprises des apprentis, accompagner les élèves dans leur recherche de stage et dans le financement de leur séjour à l'étranger ;
- Mettre en place un système d'accompagnement renforcé pour les élèves en 1A ;
- Procéder à une large promotion de ces voies de formation.

Pour la spécialité Automatique et informatique industrielle

- Analyser et diminuer le taux d'échec important pour les élèves ne provenant pas du Tronc Commun ;
- Augmenter la part d'enseignements autour de la sécurité et la fiabilité des systèmes ;
- Augmenter l'attractivité de la spécialité auprès des élèves du Tronc Commun et des jeunes femmes.

Pour la spécialité Génie industriel

- Analyser et diminuer le taux d'échec important pour les élèves ne provenant pas du Tronc Commun ;
- Remédier au déséquilibre entre filières.

Pour la spécialité Génie mécanique

- Poursuivre les actions qui ont permis de diminuer le taux d'échec pour les élèves ne provenant pas du Tronc Commun ;
- Augmenter l'attractivité de la spécialité auprès des jeunes femmes ;
- Remédier au déséquilibre entre filières.

Pour la spécialité Informatique et systèmes d'information

- Faire aboutir l'analyse du socle de compétences partagées avec les spécialités réseaux et télécommunications et système numérique ;
- Mettre en place des activités obligatoires pour former les élèves à et par la recherche.

Pour la spécialité Matériaux

- Augmenter l'attractivité de la spécialité auprès des élèves du Tronc Commun ;
- Augmenter la proportion d'enseignements pratiques (TP, projets) ;
- Analyser en conseil de perfectionnement avec les industriels et les élèves les résultats de l'insertion ;
- Développer des liens voire des activités pédagogiques avec la formation Matériaux et mécanique de Nogent (élèves et plateforme technique et scientifique).

Pour la spécialité Matériaux et mécanique

- Augmenter la visibilité de la spécialité sur le site internet de l'UTT (syllabus notamment) ;
- Augmenter l'attractivité de la spécialité auprès des élèves du Tronc Commun et des jeunes femmes ;
- Mettre en place des activités obligatoires d'initiation à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- Augmenter la part d'activités pratiques (TP, projets, ...) ;
- Développer des liens voire des activités pédagogiques avec d'autres branches (GM, Matériaux, ...) ;
- Analyser soigneusement les résultats d'insertion avec toutes les parties prenantes.

Pour la spécialité Réseaux et Télécommunications

- Faire aboutir l'analyse du socle de compétences partagées avec les spécialités Informatique et systèmes d'information et Systèmes numériques ;
- Analyser et diminuer le taux d'échec important pour les élèves ne provenant pas du Tronc Commun ;
- Mettre en place des activités obligatoires pour former les élèves à et par la recherche ;
- Remédier au déséquilibre entre filières.

Pour la spécialité Systèmes numériques

- Faire aboutir l'analyse du socle de compétences partagées avec les spécialités Informatique et systèmes d'information et Systèmes numériques ;
- Mener des actions spécifiques au domaine pour renforcer les interventions des entreprises dans la formation.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Automatique et informatique industrielle	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie industriel	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Génie mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Informatique et systèmes d'information	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Matériaux et mécanique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Troyes, spécialité Réseaux et Télécommunications	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 octobre 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 novembre 2022



La présidente
Elisabeth CRÉPON